



DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2020/2021

« Traitement et validation du dossier d'inscription

uniquement sur dossier complet.

Admission des adhérents une fois le dossier transmis. »

Photo

Format identité

4.5x3.5

Àagrafer

Merci

FICHE DESCRIPTIVE ADHERENT

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____ Age : _____

(Si mineur, info suivante du représentant légal)

Nom, prénom du représentant légal :

Adresse : _____

CP - Ville : _____

Tél domicile : _____

Tél travail : _____

Tél portable : _____

E-mail : _____

Profession : _____

PERSONNE(S) A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

1>

Nom : _____

Prénom : _____

Lien avec l'adhérent : _____

Tél : _____

Tél : _____

2>

Nom : _____

Prénom : _____

Lien avec l'adhérent : _____

Tél : _____

Tél : _____

COURS (Cocher la ou les cases)

Ecole de patinage :

Enfant de 5 à 9 ans - le mardi de 19h à 20h

Ado de 10 à 15 ans - le jeudi de 19h à 20h

Adulte - le jeudi de 20h à 21h30

Roller Hockey :

Enfant de 5 à 9 ans - le mardi de 20h à 21h

Ado de 10 à 15 ans - le mardi de 20h à 21h

Adulte loisir - le vendredi de 19h30 à 21h

Adulte compétition - le mardi de 21h à 22h30 & le vendredi de 21h à 22h30

DOCUMENTS A FOURNIR

Photo d'identité

Certificat médical (pour un renouvellement d'inscription merci de remplir le questionnaire de santé « QS-SPORT » Cerfa N°15699*01 afin de savoir si vous devez fournir un certificat médical)

TARIFS (Cocher la ou les cases)

Adhésion école de patinage : 90€

Adhésion Roller hockey loisir : 90€

Adhésion Roller hockey compétition: 105€

Réduction famille : 5€ (si inscription de plusieurs membres d'une même famille) Nom & prénom de l'autre adhérent : _____

REGLEMENT (Cocher la case)

Mode de règlement :

Chèque montant global, à l'ordre de l'association « Roller des Olonnes »

Paiement différé en 2 Chèque(s), à l'ordre de l'association « Roller des Olonnes » (encaissement mois consécutif à partir de l'inscription)

Montant du règlement : _____

REGLEMENT

Pour donner à chacune et à chacun les meilleures conditions, certaines règles s'imposent :

1

PONCTUALITE

Arrivée minimum 5min avant l'heure du cours pour avoir le temps de se changer.

2

REGULARITE

La qualité de l'enseignement repose aussi sur la régularité et l'implication personnelle de chaque adhérent. L'attestation d'une présence régulière déterminera la progression.

3

EQUIPEMENT

L'équipement nécessaire à la sécurité est obligatoire. Il est composé pour les adhérents de l'école de patinage d'un casque, de protèges poignés, de coudières et de genouillères. Pour le Roller hockey d'un casque, de gants, des coudières et des jambières.

4

FONCTIONNEMENT

Pour les adhérents mineurs : Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de déposer leur enfant. Nous autorisons la présence des parents pendant le cours. Les parents devront rester derrière le filet. Il est impératif que les enfants passent aux toilettes avant chaque cours afin de limiter les sorties pendant le cours et donc de perturber celui-ci. Les parents devront venir chercher à l'intérieur de la salle les enfants et ado. Aucune sortie de la salle ne sera tolérée. Pour les cours de roller hockey adultes, les balustrades doivent être montées par les adhérents de roller hockey loisir et démontées par les adhérents du cours de roller hockey compétition. Elles seront démontées et rangées aussitôt la fin de l'entraînement.

5

RESPONSABILITE

L'association Roller des Olonnes et le professeur sont uniquement responsables des enfants du début à la fin du cours. L'association se dégage de toute responsabilité avant et après le cours. Aucun adhérent ne doit être sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiant lors des cours. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Cependant nous allons mettre en place dès le début d'année une solution pour limiter le problème.

6

PARTICIPATION

Adhérents et représentants légaux se conduisent comme membres de l'association et non comme de simples consommateurs : ils doivent s'investir et être respectueux et conviviaux.

En cas de non-respect répété du règlement, un entretien sera demandé avec les parents, l'élève, le professeur et un représentant du bureau de l'association, afin de trouver le meilleur moyen de remédier à cela.



AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de notre association des photos ou vidéos de votre enfant peuvent être utilisées en vue de promouvoir nos activités.

Nous sollicitons donc votre autorisation.

Et vous demandons donc votre autorisation d'utiliser votre image ou celle de votre enfant pour le site, les réseaux sociaux, la presse, les flyers ayant pour but de promouvoir l'association.

NB : Les légendes ou commentaires ne permettront en aucun cas d'identifier l'enfant.

Information(s) à savoir : _____

EVENEMENTS

Nous sommes à la recherche de personnes pour nous aider à l'organisation des évènements au cours de l'année.

En soumettant ce formulaire j'accepte que les informations saisies dans celui-ci soient utilisées, exploitées, traitées pour permettre de me recontacter, pour m'envoyer la newsletter, dans le cadre de la relation associative qui découle de cette inscription.

ATTESTATION

Je soussigné(e) _____

(si mineur :) représentant légal de _____

déclare avoir lu le dossier d'inscription dans sa totalité

atteste avoir fourni un certificat médical signé par un médecin conventionné ou avoir renseigné honnêtement le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa n°15699*01.

m'engage à respecter le règlement.

autorise l'association à utiliser mon image ou celle de mon enfant pour le site, les réseaux sociaux, la presse, les flyers ayant pour but de promouvoir l'association.

L'adhérent pratiquant

Nom :

Prénom :

Date

Signature précédé de la mention

« lu et approuvé »

Le représentant légal

Nom :

Prénom :

Date

Signature précédé de la mention

« lu et approuvé »



ANNEXE DU CLUB / PANDEMIE COVID19

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Au regard de la situation actuelle du pays face à la crise du COVID19, l'association du Roller des Olonnes vous demande à toutes et à tous de respecter scrupuleusement les consignes suivantes et de maintenir les gestes barrières afin que l'ensemble des cours se déroulent dans les meilleures conditions :

Les masques de protection ainsi que le gel hydroalcoolique resteront à la charge des adhérents et non de l'association.

- Les parents n'auront pas accès à la salle (ils devront déposer leurs enfants à la porte d'entrée).
- Les enfants de moins de 11 ans ne seront pas tenus de porter le masque.
- Il n'y aura pas de prêt de matériel.
- Lors de la pratique de l'activité sportive, les adhérents ne seront pas tenus d'être masqués.

Enfin, un sens de circulation sera défini de façon suivante dans la salle de façon à éviter le brassage et le croisement des adhérents :

. L'entrée se fera par la porte habituelle pour les adhérents, les entraîneurs et les membres du bureau (les autres personnes n'auront pas accès à la salle) et la sortie se fera par l'issue de secours située sur la gauche de la salle.

. Le premier groupe de 19 h utilisera les vestiaires situés à gauche de la salle ou si ceux-ci sont condamnés, utilisera le côté gauche de la salle pour finir de se chausser et déposer ses affaires.

. Le second groupe de 20 h fera de même mais en utilisant le côté droit de la salle.

Une permanence se tiendra dans le hall de la salle de façon à faire le lien avec les familles (inscriptions, prise de renseignement, questions, etc.)

D'autres consignes seront susceptibles d'être mises en place afin de renforcer les mesures sanitaires existantes.

Nous vous remercions par avance de votre implication et de votre compréhension quant au respect de ces consignes et des gestes barrières.

La direction du club

